



Référence : Banques/SPB/F&P

Notre dossier : P2212-1

Le 29 septembre 2006

Destinataires : Banques
Sociétés de portefeuille bancaire
Sociétés de fiducie et de prêt fédérales

Objet : Exigences de divulgation en vertu du troisième pilier

En juin 2006, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire a publié une nouvelle version de Bâle II, *Convergence internationale de la mesure et des normes de fonds propres – Dispositif révisé*. Le troisième pilier de ce dispositif, uniquement disponible en anglais pour l'instant, décrit les exigences auxquelles les institutions seront tenues de se conformer en matière de divulgation.

Le présent préavis fournit des précisions supplémentaires sur la mise en oeuvre des exigences de divulgation auxquelles les institutions de dépôts fédérales sont tenues de se conformer en vertu du troisième pilier. Il fournit des précisions supplémentaires sur l'application de ces exigences, le calendrier de mise en oeuvre, la fréquence et l'emplacement des divulgations et la conformité aux exigences.

Si vous avez des questions au sujet du présent avis, nous vous invitons à communiquer en français avec Gilbert Ménard, par courriel à gilbert.menard@osfi-bsif.gc.ca ou par téléphone au 613-990-8081, ou en anglais avec Karen Stothers, par courriel à karen.stothers@osfi-bsif.gc.ca ou par téléphone au 416-973-0744.

Le surintendant adjoint

Julie Dickson



BSIF
OSFI

255, rue Albert
Ottawa (Ontario)
K1A 0H2

www.osfi-bsif.gc.ca

Canada